AVIS POUR APPEL D'OFFRE
AO N°10/2026
(Selon le manuel de procédure d'achat de la CIOK)
EXPERTISE DU PATRIMOINE

1- Objet du marché

Dans le cadre de la réactualisation de son patrimoine assuré en incendie, bris de machine et engins de chantiers, la société des Ciments d'Oum El Kélil (CIOK) se propose de lancer un appel d'offre pour le choix d'un cabinet d'expertise en assurance pour la réalisation des missions qui consiste à :

- L'évaluation approfondie du patrimoine de la CIOK
- L'actualisation annuelle du patrimoine pour les années 2025-2026-2027.

Visite de reconnaissance (Obligatoire)

Les soumissionnaires seront invités à une visite obligatoire qui sera organisée le **…./ …./ 2026 à 10h00** en compagnie d'un responsable CIOK pour prendre connaissance des lieux.

2- Cadre de la mission :

La mission consiste à réaliser l'expertise et l'évaluation du patrimoine assurable de la Société des Ciments d'Oum El Kélil (CIOK), couvrant notamment les garanties Incendie, Bris de Machines, Engins de Chantier et Perte d'Exploitation, pour l'ensemble des carrières, installations industrielles, bâtiments, équipements, matériels et infrastructures annexes de l'usine de Tajerouine.

Le prestataire sera chargé d'effectuer l'inventaire et l'évaluation des biens assurables selon les normes et usages en matière d'expertise d'assurance, d'analyser les risques liés à l'exploitation et de déterminer les valeurs d'assurance et de remplacement à neuf des actifs concernés.

3- Conditions de participation

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux experts :

- Agréés et spécialisés dans les expertises préalables en matière d'assurance incendie, bris de machine, engins de chantier, pertes d'exploitation, … etc.
- Agréés en tunisie par les assureurs pour leur qualité d'expert en valeur agréée.
- Justifier de références solides dans la réalisation de missions similaires, notamment dans le secteur industriel et/ou cimentier.

4- Respect des conditions de l'appel d'offre

Les soumissionnaires sont tenus, conformément aux dispositifs et des exigences du manuel des procédures des achats de la CIOK en vigueur applicable aux marchés publics, de respecter tous les documents et conditions du dossier d'Appel d'Offres).Toute offre qui déroge aux conditions de l'Appel d'Offres sera rejetée

5- Pièces constitutives du marché - Ordre de priorité

Les pièces constitutives du marché sont :

1. La soumission financière qui constitue l'acte d'engagement
2. Le cahier des conditions d'appel d'offres (CCAO) et ses annexes
3. Le cahier des clauses Administratives Particulières (CCAP)
4. Le cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP)
5. L'offre technique du titulaire du marché
6. Le bordereau des prix du titulaire du marché
7. Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés de fournitures de biens et de services.
8. Le manuel des achats et des marchés de la société CIOK
9. Le contrat à conclure avec le soumissionnaire retenu.

En cas de contradiction ou de différences entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre dans lequel, elles sont énumérées ci-dessus**.**

6- Présentation des offres

L'offre comprend :

- ✓ Les documents administratifs
- ✓ L'offre technique
- ✓ L'offre financière

L'offre technique et l'offre financière sont placées dans deux enveloppes séparées fermées :

- L'enveloppe portant la mention « Enveloppe A » comporte l'offre technique.
- L'enveloppe portant la mention « Enveloppe B » comporte l'offre financière.

Ces deux enveloppes, en plus du cautionnement provisoire et des documents administratifs, seront placés dans une troisième enveloppe fermée indiquant uniquement les mentions suivantes :

" AO N°10/2026
« EXPERTISE DE PATRIMOINE DE LA SOCIETE LES CIMENTS D'OUM EL KELIL»
« A ne pas ouvrir »

6-1) Enveloppe A - Offre technique :

- Le CV et l'agrément de la FTUSA de l'expert gérant.
- Fiche des critères de conformité
- Engagement
- Liste du personnel affecté au projet
- Planning de réalisation
- L'attestation de visite des lieux

6-2) Enveloppe B - Offre financière :

- Soumission financière
- Bordereau des prix

6-3) Enveloppe extérieure - pièces administratives

- Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire
- Déclaration sur l'honneur de non-influence.
- Déclaration sur l'honneur de non-appartenance à la CIOK.
- Déclaration sur l'honneur (Loi n° 2018-46 du 1 août 2018)
- Certificat d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).
- Attestation de la situation fiscale.
- Registre de commerce.
- Le cahier des charges cacheté signé et portant la mention lue et approuvée
- Procuration éventuellement nécessaire ou attestation prouvant que la signature est celle du représentant légal du soumissionnaire
- En cas de groupement d'entreprises
    - L'acte du groupement dûment signé par les cotraitants
    - La désignation du mandataire et les procurations y afférent

7- Mode et Adresse et Date d'envoi des offres

5-1) Mode et Adresse d'envoi de l'offre

Les plis contenant les offres doivent être envoyés soit par la poste et recommandés, par rapide poste ou remis directement au bureau d'ordre de la CIOK contre une décharge, de façon à parvenir au plus tard à la date limite sous indiquée à l'adresse suivante :

Les Ciments d'Oum El Kélil
20, Rue de Cologne - 1000- Tunis

5-2) Réception des offres

- La réception des offres s'effectue au bureau d'ordre de la CIOK à l'adresse indiquée ci-dessus. A leur réception, les plis sont enregistrés au registre du bureau d'ordre, puis sur le registre des appels d'offres dans leur ordre d'arrivée, et demeurent fermés jusqu'au moment de leur ouverture.
- La date et l'heure et le numéro d'ordre de dépôt des plis sont portés sur les enveloppes extérieures et enregistrés au fur et à mesure de leur réception.
- La date limite de réception des offres au bureau d'ordre de la CIOK est fixée au **24/06/2026 à 10h00 heures**
- Le cachet du bureau d'ordre précité faisant foi.

8- Ouverture des offres publique :

Les plis contenant les offres seront ouverts au cours d'une séance publique le **24/06/2026 à 10h30 heures** à l'adresse suivante :

Les Ciments d'Oum El Kélil
20, Rue de Cologne - 1000- Tunis

Au cours de la séance d'ouverture des plis, les soumissionnaires ou leurs représentants ne sont pas autorisés à intervenir dans le déroulement des travaux de la commission. La commission d'ouverture des plis procède de la manière suivante :

- Ouverture des plis financiers et lecture des montants des offres.
- Constat et vérification de l'existence :
    - Des pièces administratives demandées
    - Des pièces constituant l'offre technique

9- Validité des offres

Les offres demeurent valables 60 jours à compter du lendemain de la date limite de remise des offres.

Dans des circonstances exceptionnelles, la CI.O.K peut solliciter le consentement du soumissionnaire à une prolongation de la validité de l'Offre.

La demande et les réponses doivent être faites par écrit.

Un soumissionnaire peut refuser la demande.

Il ne peut en cas d'acceptation modifier son Offre.

NB :

- Les soumissionnaires peuvent retirer le cahier des charges à partir du **04/06/2026** de l'adresse suivante :

Les Ciments d'Oum El Kélil
20, Rue de Cologne - 1000- Tunis

- Le Frais de retrait du cahier des charges est fixé à 200dt.